

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD

Marché passé selon une procédure adaptée sur le fondement de l'article 30 par décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics

**MISSION DE FORMATION ET DE
DIAGNOSTIC EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE
DANS LES ENTREPRISES DU SECTEUR ALIMENTAIRE
RELATIVE A L'OPERATION « PEINES ALTERNATIVES »
DANS LE DEPARTEMENT DU GARD**

**Acte d'Engagement Simplifié
valant Cahier des charges**

Numéro de marché (à compléter obligatoirement) : 02.2008.002

Cadre réservé à la CMA30

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en exemplaire unique pour être remis à un établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement par le titulaire du marché (à faire signer par la PRM sur la copie de l'original en vue de la notification du marché) :

Cadre réservé à la CMA30

Date :

Signature de la PRM :

Date de notification (à compléter obligatoirement sur l'original signé par la PRM après la notification du marché) :

Cadre réservé à la CMA30

- date de réception indiquée sur l'AR :
- date de remise en main propre au titulaire :

Reçu à titre de notification une copie du marché, Signature du titulaire :

ARTICLE 1 - CONTRACTANTS

Le contrat est conclu entre :

- **D'une part, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, ci-après dénommée « la CMA30 »,**

Etablissement public administratif de l'Etat, ayant son siège social au 904 Avenue Maréchal Juin, 30908 – NIMES CEDEX 2

Représentée par la Personne Responsable du Marché :
Pascal BINELLI, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

- **Et d'autre part ¹,**

L'entreprise, co-contractant unique, ci-après dénommé « le titulaire » en cas d'attribution du marché :

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

.....

Ayant pour numéro SIRET ² :

Représentée par :

Nom :

Qualité ³ : représentant légal de l'entreprise.

ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise.

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront exécutées ⁴ (indiquer ici les coordonnées ou l'établissement qui réalisera les prestations si différent du siège social):

Nom :

.....

Adresse :

.....

SIRET :

.....

¹ Le candidat doit cocher la situation concernée

² Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné.

³ La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée.

⁴ Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n'ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l'entreprise doit fournir en annexe au présent acte d'engagement le pouvoir habilitant l'établissement à réaliser les prestations faisant l'objet du présent marché.

OU :

Le groupement d'entrepreneurs solidaire / conjoint⁵, ci-après dénommé « le titulaire » en cas d'attribution du marché :

1^{ère} entreprise co-traitante mandataire du Groupement :

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à

.....

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET⁶ :

Représentée par :

Nom :

Qualité ⁷ : représentant légal de l'entreprise.

ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées⁸ :

par le siège.

par l'établissement suivant :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

SIRET :

.....

En cas de groupement conjoint, le mandataire déclare être solidaire de tous les membres du groupement,

⁵ Le candidat indique la forme du groupement en barrant la mention inutile.

⁶ Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné.

⁷ La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée.

⁸ Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n'ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l'entreprise doit fournir en annexe au présent acte d'engagement le pouvoir habilitant l'établissement à réaliser les prestations faisant l'objet du présent marché.

2^{ème} entreprise co-traitante⁹ :

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à

.....

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET¹⁰ :

.....

Représenté par :

Nom :

Qualité¹¹: représentant légal de l'entreprise.
 ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées¹²:

par le siège.

par l'établissement suivant :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

SIRET :

.....

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ / DISPOSITION GENERALE

2.1/ Objet du marché :

Le marché a pour objet: *Mission de formation et de diagnostic en matière d'hygiène et de sécurité dans les entreprises du secteur alimentaire relative à l'opération « Peines alternatives » dans le département du Gard.*

⁹ En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l'identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent Acte d'Engagement.

¹⁰ Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné.

¹¹ Cocher la situation concernée.

¹² Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n'ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l'entreprise doit fournir en annexe au présent acte d'engagement le pouvoir habilitant l'établissement à réaliser les prestations faisant l'objet du présent marché.

Les prestations de ce marché comprennent la réalisation d'une mission :

- A. D'information collective à l'hygiène et à la sécurité ainsi que sur les risques induits par tout manquement dans ces domaines par les entreprises du secteur alimentaire avec remise d'un support (durée d'une journée pour chaque information collective).
- B. De diagnostic en entreprise des laboratoires incriminés avec remise d'un rapport consignant audit et préconisations faites.

Cette mission s'inscrit dans le programme « Peines alternatives » en matière de manquement à la législation en hygiène et sécurité dans le domaine alimentaire dans le département du Gard.

2.2/ Allotissement :

Cette consultation ne comporte pas de lot.

2.3/ Bon de commande :

Ce marché sera conclu sous la forme d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum en quantité passé au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 3 – INTERVENANT

- Laboratoire d'analyse justifiant d'une pratique dans l'alimentaire en terme d'analyse et d'une expérience en formation à l'hygiène
- Expérience développée auprès d'entreprises artisanales des métiers de bouche pour trouver des solutions en coût maîtrisé pour répondre aux conditions légales
- Diplôme BAC + 5 ans ou équivalent dans le domaine de l'alimentaire
- Agrément en qualité de dispensateur de formation
- Exercice en direct
- Intervention sur l'ensemble du Gard.
- Titulaire d'une formation en HACCP

ARTICLE 4 – DOCUMENT

Un matériel pédagogique original sera distribué lors de l'information collective à chaque entreprise.

Il devra comporter un récapitulatif théorique et des exemples de solutions pratiques.

Le Service CDE (création et développement des entreprises) de la CMA30 est l'interlocuteur du titulaire pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché.

Il communiquera au titulaire le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations lors de la notification du marché.

ARTICLE 5 – LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Les séances d'informations collectives se dérouleront dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard.

Les audits individuels se dérouleront en entreprise se situant sur tout le département du Gard.

ARTICLE 6 – DUREE - DELAIS D'EXECUTION

6.1– Durée de la prestation

Le présent marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2008.

6.2 – Date d'exécution des prestations - Délai(s) d'exécution

La date et les délais d'exécution de la présente prestation sont fixés de la manière suivante :

- 4 séances d'information collective d'une durée d'un jour par séance selon le planning ci-dessous :
 - le mardi 25 mars 2008
 - le jeudi 24 avril 2008
 - le mardi 16 juin 2008
 - le mercredi 15 octobre 2008

- 50 à 120 audits individuels à réaliser **d'ici la fin du mois de Décembre 2008.**

Le nombre des audits individuels seront fixées par la CMA 30 en fonction du nombre d'entreprise participant aux séances d'informations collectives.

La CMA 30 confirmera par un bon de commande au moins 4 jours avant la date calendaire la date, l'heure de la prestation au titulaire du marché.

La CMA 30 se réserve le droit de supprimer et/ou de rajouter une session selon le nombre d'entreprise inscrite (annulation en dessous de 5 entreprises).

ARTICLE 7 – PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Pièces particulières (jointes) :
 - Le présent acte d'engagement simplifié valant cahier des charges,
 - le bordereau de prix unitaire
- Pièces générales (non jointes) :
 - le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et services (F.C.S.)

ARTICLE 8 – PRIX DU MARCHE - CONTENU - VARIATION

8-1 Prix du marché

Le présent marché est traité à prix unitaires appliqués aux prestations réellement exécutées et dont le libellé est détaillé au bordereau de prix unitaire joint au présent acte d'engagement.

Première étape

Montant H.T. pour une journée collective d'information :

TVA au taux de : %Montant.....

Montant T.T.C. (*en chiffres*) :

Montant T.T.C. (*en lettres*) :

Deuxième étape

Montant H.T. pour la ½ journée d'audit individuel :

TVA au taux de : %Montant.....

Montant T.T.C. (*en chiffres*) :

Montant T.T.C. (*en lettres*) :

Comprenant au minimum 50 audits et au maximum 120 audits individuels.

8.2 – Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, déplacements et sujétions du titulaire.

8.3. – Variation des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois correspondant au mois de remise des offres. Les prix du marché sont **fermes**.

ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE

Sans objet.

ARTICLE 10 – OPERATION DE VERIFICATION – ADMISSION DES PRESTATIONS

La réception est l'acte par lequel la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard accepte avec ou sans réserve, les prestations exécutées.

ARTICLE 11 – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Lorsque la durée ou les délais d'exécution du marché sont inférieurs à trois mois, les prestations seront réglées en une seule fois.

11.1– Présentation des demandes de paiement

Acomptes et paiements partiels définitifs : Pas d'acompte : SANS OBJET

Outre les mentions légales, le décompte, la facture ou le mémoire est établi en un original et deux copies et devra comporter les mentions suivantes :

- Le numéro de marché indiqué sur la page de garde du présent acte d'engagement ;
- les prestations exécutées et livrées ;
- le montant H.T. et T.T.C. des prestations exécutées, éventuellement révisé ;
- le taux et le montant de la T.V.A.

11.2 – Adresse de facturation

Les demandes de paiement seront adressées à l'adresse suivante :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
Direction des Affaires financières et des Moyens
904 Avenue Maréchal Juin – CS 83012
30908 – NIMES CEDEX 2

11.3 – Règlement des prestations

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables aux Etablissements Publics Administratifs (EPA) et de l'Etat (circulaire du 13.03.2002 par application du Décret du 07.03.2001 N° 2001-210).

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 45 Jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (Article 98 du CMP).

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

11.4 – Comptable – Cession de créance

La Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics est Monsieur le Trésorier (la correspondance doit être adressée à la Direction des Affaires financières et des Moyens, 904 Avenue Maréchal Juin, 30908 – NIMES CEDEX 2).

Les cessions de créance doivent être notifiées à Monsieur le Trésorier de la CMA30 (la correspondance doit être adressée à la Direction des Affaires Financières et des Moyens, 904 Avenue Maréchal Juin, 30908 – NIMES CEDEX 2).

ARTICLE 12 - ASSURANCE

Le titulaire devra justifier au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie, au moment de la constitution, puis en cours d'exécution d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de responsabilité civile (RC) qu'ils encourent vis-à-vis des tiers et de la CMA30 en cas d'accident ou de tous dommages causés à l'occasion de l'exécution du marché.

L'attestation devra être remise dans le délai de 8 jours francs à compter de la notification du marché au titulaire.

ARTICLE 13 - RESILIATION

Seules les dispositions du chapitre 5 du CCAG F.C.S. relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

ARTICLE 14 – DROIT ET LANGUE

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents.

Tous les documents, inscription sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français. Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'Administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

ARTICLE 15- SIGNATURE DES CONTRACTANTS

15.1 – Signature de l'entreprise

Je, soussigné(nom du signataire), sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent marché, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à effectuer,

ATTESTE SUR L'HONNEUR que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3 (bulletin de salaire), L. 341-6-4 et R 341-36 (travail clandestin) et L. 620-3 (registre du personnel) du code du travail et **M'ENGAGE sans réserve**, conformément aux stipulations des documents visés à l'article 2 à exécuter les prestations dans les conditions déterminées ci-dessus.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Pour l'exécution des prestations faisant l'objet du marché, je précise que ¹³ :

- Je n'ai pas / la société / l'association que je représente n'a pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère ;
- J'ai / la société / l'association que je représente a l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère.

Dans cette dernière hypothèse, je / la société / l'association que je représente certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) énumérée(s) ci-après¹⁴ :

Fait en un seul original,

À, le

Signature de l'entreprise¹⁵
Nom et qualité du signataire :

¹³ Cocher la case correspondant à la situation.

¹⁴ Le candidat doit indiquer ici le nombre d'annexes en précisant chaque numéro et chaque intitulé d'annexe.

¹⁵ En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent signer l'acte d'engagement, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul l'acte d'engagement. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l'indiquer et fournir le document l'habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement – exemple : formulaire DC4).

Cachet de l'entreprise

ATTENTION : Si le présent acte d'engagement n'est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec l'acte d'engagement, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l'autorisant à signer tous les documents relatifs à l'offre.

15.2 – Mise au point

Le présent marché ¹⁶ :

- a fait l'objet d'une mise au point jointe en annexe
- a fait l'objet d'une négociation qui est retracée dans la rédaction du présent acte d'engagement
- n'a pas fait l'objet de mise au point

14.3 – Signature de la CMA 30

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A..... le.....

**Pour la CMA30,
Signature de la Personne Responsable du
marché**

CADRE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCE¹⁷

La présente copie certifiée conforme à l'original est délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément au Code Monétaire et Financier en ce qui concerne :

En cas de titulaire unique ou de groupement solidaire d'entreprises :

- La totalité du marché.
- La partie des prestations :

A, le

**Pour la CMA30
La Personne Responsable du Marché**

¹⁶ Cocher la situation concernée en vue de la signature par la PRM.

¹⁷ A remplir par la P.R.M. sur la photocopie de l'acte d'engagement signé à l'article 15.

